annuel des prix des produits énergétiques est clairement négatif (voir graphique). L'impact de la taxation indirecte sur les prix à la consommation est par contre davantage perceptible sur la base du taux d'inflation à l'exclusion des prix des produits pétroliers. Celui-ci s'est accéléré de 0,5% en décembre 2015 à 1,4% en mai 2015, ce qui le situe à un niveau nettement supérieur à celui de la zone euro.

Encodró 1

## IMPACT DE L'AUGMENTATION DE LA TAXATION INDIRECTE SUR LES PRIX À LA CONSOMMATION

Au 1er janvier 2015, plusieurs mesures de taxation indirecte ont été introduites avec un effet direct sur les prix à la consommation. Il s'agit notamment i) de l'augmentation de 2 points des taux de TVA de 6%, 12% et 15% à respectivement 8%, 14% et 17%, ii) de l'augmentation de 3% à 17% du taux de TVA sur les boissons alcoolisées dans les bars et restaurants, ainsi que iii) de l'augmentation de la contribution au mécanisme de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité<sup>2</sup>.

Dans le cas d'une transmission intégrale de ces mesures aux prix à la consommation, l'impact mécanique cumulé de ces trois mesures serait une hausse d'approximativement 1,4% des prix à la consommation. L'impact effectif de ces mesures sur les prix à la consommation n'est pas directement observable. Il peut uniquement être estimé. Le résultat de cette estimation sera conditionné par l'approche et les hypothèses adoptées en cette matière. Compte tenu des données disponibles, nous nous limitons ici à interpréter la dynamique des prix depuis décembre 2014, le mois qui précède l'application effective des mesures<sup>3</sup>.

L'impact effectif a sans doute été instantané et entier pour les prix des produits pétroliers et les prix de l'électricité. Ces prix sont en effet fixés selon des formules préétablies. Il s'agit aussi de produits dont la demande à court terme n'est probablement guère sensible à une variation des prix. Concernant l'électricité, les tarifs ont progressé de 1,7% en janvier 2015 mais sans les mesures de taxation indirecte ils auraient reculé entre 10 et 17%<sup>4</sup>. L'impact des changements de la taxation indirecte sur ces tarifs n'est donc guère observable puisqu'il a été largement compensé par d'autres facteurs. Compte tenu du poids de cette composante dans le panier moyen du consommateur, cet impact est plus de deux fois plus élevé que l'impact résultant de l'ajustement des taux de TVA sur les boissons alcoolisées dans les bars et restaurants.

L'impact effectif de l'augmentation de la taxation indirecte sur les prix des services a vraisemblablement été proche de son impact mécanique. De décembre 2014 à mai 2015, ces prix ont progressé de 1,4%, donc bien au-delà de l'effet théorique de 0,7%, alors que les principaux coûts, notamment le salaire minimum, n'ont quasiment pas été ajustés. Les prestataires de services semblent donc avoir répercuté la hausse de la taxation indirecte sur leurs tarifs, et ceci assez rapidement et quasi intégralement. Ce résultat n'est pas surprenant puisque les services ne sont guère exposés à la concurrence internationale et le risque de perdre des clients au profit de concurrents pourrait donc également être moins important.

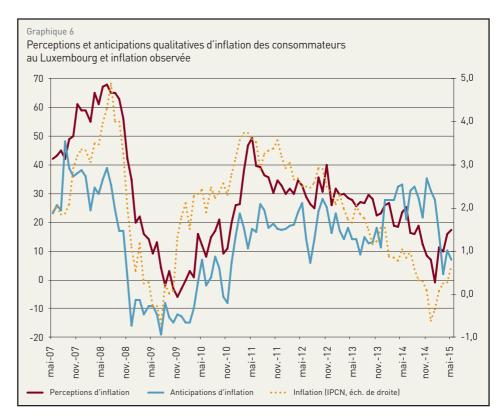
En ce qui concerne les autres biens, l'estimation de l'impact effectif de la hausse des taux de TVA sur leurs prix est entourée de nettement plus d'incertitude. Sur la seule base des prix finaux, il n'est pas possible de déterminer le degré de transmission de la mesure de la TVA. De telles estimations nécessitent le recours à des hypothèses supplémentaires afin de neutraliser l'impact sur les prix émanant d'autres facteurs. Il s'agit notamment des salaires en ce qui concerne les déterminants domestiques, et les coûts de production, y compris l'effet du taux de change, en ce qui concerne les produits importés. On note que les prix des biens industriels non-énergétiques, donc des biens de consommation qui sont largement

- 2 Les taux des contributions ont été augmentés de plus de 30%. Voir Institut Luxembourgeois de Régulation, Règlement E14/54/ILR du 22 décembre 2014 fixant les taux de contribution au mécanisme de compensation pour l'année 2015.
- 3 S'il y a eu des adaptations de prix par anticipation, alors elles ne sont pas intégrées dans cette analyse. Il existe des approches alternatives pour estimer l'impact effectif des mesures de taxation indirecte. Elles sont néanmoins plus laborieuses et nécessitent soit un cours à des données supplémentaires, soit à des calculs plus élaborés.
- 4 Voir Institut Luxembourgeois de Régulation, communiqué de presse du 9 janvier 2015 « Baisse des prix de l'électricité, peu d'impact sur la facture ».

importés, ont progressé de 1,4% entre décembre 2014 et mai 2015<sup>5</sup>, donc à un rythme très proche de l'impact mécanique de 1,5%. A l'instar des services, les salaires, qui sont un facteur de coût très important dans le secteur de la distribution, n'ont probablement pas été l'élément déterminant pour la dynamique de ces prix au début de l'année 2015. Par contre, plusieurs scénarios sont possibles en fonction des hypothèses adoptées pour l'évolution des coûts de production. Il se peut que les coûts de production de ces biens aient baissé, entre autres parce que le prix du pétrole a fortement reculé au cours des derniers mois, et que ce recul des prix de production n'ait pas affecté les prix à la consommation mais ait été compensé par l'effet TVA sans qu'il y ait eu une adaptation de la marge de profit. Il se peut néanmoins aussi que les prix de production n'aient pas changé ou aient même augmenté, en raison de la dépréciation récente de l'euro par rapport au dollar par exemple, et que cet effet sur les prix finaux, conjointement avec l'effet TVA, ait été temporisé par les commerçants à travers une compression de leur marge de profit. A ce stade, on est tenté de conclure qu'en mai 2015 le degré de transmission de la hausse de la TVA sur les prix des biens industriels non-énergétiques n'est que marginalement inférieur à 100%. Dans cette optique et considérant qu'une transmission intégrale serait logique dans la mesure où l'ajustement de la taxation indirecte est permanent, des impacts additionnels sur les prix devraient se concrétiser au cours des prochains mois.

Selon l'enquête de conjoncture auprès des consommateurs de la BCL<sup>6</sup>, les perceptions d'inflation se sont redressées depuis janvier 2015, un mouvement en ligne avec le rebond de l'inflation globale observée sur cette période (voir graphique). Les anticipations d'inflation se sont par contre fortement repliées depuis janvier et elles demeurent à leur plus bas niveau depuis 2010. Ce mouvement semble logique dans la mesure où l'incertitude concernant l'impact de la hausse des taux de TVA sur les prix à la consommation s'est dissipée avec la mise en œuvre effective de la mesure au 1er janvier et que, malgré cette mesure, le taux d'inflation global demeure à des niveaux très bas.

## 1.2.1.2 Les prix à la production industrielle



Sources : BCL et STATEC

Sur l'ensemble de l'année 2014, les prix à la production de l'ensemble des produits i

les prix à la production de l'ensemble des produits industriels ont connu un recul de 3,0%. Cette baisse est imputable à la diminution des prix des biens intermédiaires et des biens énergétiques. Les prix des

- 5 Dans cette approche, on ne tient pas compte des effets saisonniers qui pourraient également impacter la politique des prix des commerçants. La plupart des prix sont notamment adaptés au début de l'année.
- 6 L'enquête de conjoncture auprès des consommateurs effectuée au Luxembourg par la BCL s'inscrit dans le cadre du programme harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne et bénéficie à ce titre du cofinancement de la Commission européenne.